

Résolution 834

approuvant le concept cantonal du développement durable 2030

LE GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

- vu l'article 4, alinéa 4, de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, du 12 mai 2016 ;
- vu le RD 1193 présentant le concept cantonal du développement durable 2030,

approuve le concept cantonal du développement durable 2030.